



Litige proprio/locataire voulant rendre son appartement

Par **chelmi**, le **23/03/2009** à **08:49**

bonjour je voudrais savoir si il est obligatoire de repeindre tout l'appartement lors de sa restitution et dans quel cas il faut au locataire prendre a sa charge le remplacement d'une baignoire.puis je laisser le proprio faire les travaux tant qu'ils sont pris en charge par la caution,je cherche a savoir ce qui m'incombe au nivo des travaux

Par **Paula**, le **23/03/2009** à **13:43**

Bonjour,
Un état de lieux d'entrée a sûrement été établi et un état des lieux de sortie va l'être.
Sauf à ce qu'il y ait des dégradations du fait du locataire (trous dans les murs, moquette brûlée par cigarettes etc.....) l'usure normal de l'appartement ne devrait pas être retenue sur la caution.
Quant à la baignoire, que s'est il passé pour qu'il faille la remplacer ?
Cordialement

Par **chelmi**, le **24/03/2009** à **08:39**

merci pour ta reponse paula.
pour la baignoire elle est ni casse ni raye ,elle est usee d'apres un chauffagiste mais ma proprio me dit que c'est a moi de la changer.
en attente de votre reponse je vs souhaite une bonne journee

Par **Paula**, le **24/03/2009** à **08:55**

Bonjour,rnrnEn ce qui concerne les appareils sanitaires, le locataire a à sa charge le nettoyage des dépôts de calcaire et le remplacement des flexibles douches. Il n'est rien mentionné sur l'usure.rnrnEn revanche, côté propriétaire, il doit fournir une baignoire en bon état mais rien également sur l'usure.rnrnVous pouvez mettre un beau tapis de baignoire intérieur car l'usure vient de l'ancienneté de la baignoire mais comme elle est utilisable, je ne pense pas que ce soit une obligation pour le proprio de la changer entièrement.rnrnCordialement.

Par **Marion2**, le **24/03/2009** à **09:59**

Bonjour chelmi,rnrnrnVous pouvez contacter l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information des Locataires) qui pourra vous aider.rnVotre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.rnrnCordialement.

Par **chelmi**, le **04/04/2009** à **13:00**

merci pour vos reponsesrnrnrnvoilà j'ai fait un état des lieux à l'amiable avec mon prpopriétaire que je n'ai pas signé maintenant il me dit qu'il a demandé à un huissier de venir .est ce que je dois payer la moitié?rnj'ai aussi du faire venir un réparateur en chauffage pour la chaudière après remise en route il s'avère qu'il avait un problème avec les radiateurs ont été mal montés au départ et qui selon le réparateur entraîne une hausse de la consommation donc des factures,pas bon pour la chaudière.ya -t-il quelque chose à faire sachant que j'ai habité là pendant 7 ans.rnrnmerci à l'avance pour vos réponses rna bientôt